

Liège, le 7 décembre 2015



Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de  
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et  
au COIB

Fédération Sportive reconnue  
par l'Exécutif de la  
Communauté Française

**Président**

**LETTRE OUVERTE AUX MANDATAIRES  
ET DIRIGEANTS POLITIQUES SUITE AU  
PROJET DE MODIFICATION DE LA  
DIRECTIVE EUROPEENNE SUR LES ARMES  
A FEU UE/91/477**

Madame, Monsieur,

L'Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique aile francophone (U.R.S.T.B-f ASBL), la seule fédération francophone reconnue pour le tir sur cibles et le tir aux clays, forte de 19.000 membres, pratiquant 27 disciplines dont plusieurs olympiques ne peut que condamner les atrocités commises lors des derniers attentats à Paris.

Elle se doit également de rappeler que les tireurs sportifs et récréatifs sont très loin des agissements des terroristes. Les armes utilisées dans notre sport sont pour la plupart des outils de précision, un accessoire sportif avec lequel nous n'avons aucune interaction et/ou relation de violence ou d'agressivité.

Nos armes sont à des années-lumière des ceintures d'explosifs et des fusils d'assaut qui sont illégaux en Belgique et utilisés par ces malfrats de plus en plus violents et organisés.

Nous souscrivons pleinement aux propositions de l'U.E sur le contrôle strict de l'acquisition et de la détention d'armes de chasse et/ou de tir sportif MAIS nous attirons l'attention des responsables politiques sur le fait qu'il ne faut pas, encore, se tromper de cible !

Ce ne sont pas nos membres, déjà parmi les citoyens les plus contrôlés et soumis à de multiples contrôles administratifs et policiers (réussite des examens pratiques et théoriques pour l'acquisition de la licence de tir – et ce pour chaque catégorie d'armes -, nombre de séances de tir annuelles justifiées et répertoriées, certificat médical annuel, extrait de casier judiciaire annuel pour la pratique du tir) qui sont hors-la-loi.

Ce ne sont pas nos armes qui alimentent les réseaux clandestins et donc il serait vain d'accentuer encore la pression et les contrôles qui prendraient alors une forme de harcèlement. Nous ne devons pas oublier que les autorités, elles-mêmes ont vendu des armes de leurs arsenaux et que dire de certains vols commis dans des casernes de gendarmerie dont les armes n'ont jamais été retrouvées.

Les évènements malheureux qui avaient précipité la mise en place de la "Loi Onkelinx" avaient déjà provoqué une mise au ban de tous les tireurs et détenteurs d'armes de chasse, de sport ou de loisirs. Toutes les mesures prises à l'époque, dans la précipitation et sur le coup de l'émotion collective, n'ont provoqué que tracasseries, injustices, manques à gagner considérables et mises au rebut d'armes, parfois de grande valeur, faisant partie de notre patrimoine.

Malgré cela, il est reconnu qu'aucune diminution sensible n'a eu lieu dans les crimes, les attentats et les divers trafics commis depuis cette époque. Ces différents actes criminels mettent rarement et même jamais en cause des détenteurs d'armes de sport ou de loisirs. Mais que dire d'armes importées illégalement, achetées au marché noir et en provenance des anciennes républiques soviétiques ou d'ailleurs ! et toujours en quantité innombrable quand elles sont découvertes ! Nul contrôle sur ce marché, aucune traçabilité de ces armes, aucune taxe ne viennent ennuyer leurs possesseurs, aucun contrôle quinquennal, aucune obligations contraignantes de transport, etc.

Tous les acteurs de terrain (policiers, observateurs et experts en criminologie, banditisme et terrorisme), s'accordent pour dénoncer l'arrivée massive de ces armes et la non implication de nos membres dans les faits de violence et de crimes, générateurs de telles prises de mesures qu'elles soient nationales ou européennes. Alors, il serait temps de s'attaquer aux vrais problèmes des armes, qui ne se trouvent nullement en nos rangs.

Notre fédération, l'URSTB-f, sous-traite pour le gouvernement la gestion des affiliations de nos membres (19.000) ainsi que le suivi et la délivrance des Licences de Tir Sportif (LTS) provisoires et/ou définitives (10.000) et rares sont les cas où des autorisations de détention sont retirées (et dans ce cas, le plus souvent pour des raisons familiales et de prudence).

Si nous pouvons être fiers, en Belgique, d'avoir obtenu une médaille d'argent aux J.O. de Londres en 2012 en la personne de Lionel Cox, et le fait que notre sélectionné pour Rio 2016, Maxime Mottet, a devant lui une carrière prometteuse, il ne faudrait pas que des mesures ou des lois sans fondement réel viennent briser un engouement et un développement de notre sport, le tout pour donner bonne conscience à certains dirigeants politiques.

Alors, Mesdames et Messieurs, dirigeants de tous partis, il ne faudrait pas se méprendre. Au lieu de vous attaquer, à nouveau, à des citoyens responsables et déjà sous contrôle, prenez le mal à la racine même s'il se trouve en dehors de nos frontières.

C'est l'occasion de se concerter avec les autres membres de la C.E. et d'harmoniser la lutte contre le trafic d'armes illicites et non de se tourner vers des armes dûment déclarées et contrôlées.

En vous remerciant de votre attention et certain que vous ne vous tromperez plus de "cibles", je vous présente, Madame, Monsieur, au nom de l'URSTB-f et de ses 19.000 membres, l'expression de nos salutations sportives.

Joël ROBIN  
Président URSTB-f